

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 85

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : APPROBATION PROJET DE TERRITOIRE

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

Le projet de territoire, qui fixe un plan d'actions à l'horizon de 2030, a été approuvé le 26 septembre 2016. Suite à l'installation d'une nouvelle mandature le 10 juillet 2020, il a été proposé de réviser ce document afin de le redéfinir et le réorienter.

Ce document naît de la volonté partagée des maires et des élus de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale, économique et environnementale au territoire.

Ce document stratégique a pour but de tracer les grandes orientations de la communauté de communes, avec pour ambition de permettre à tous, habitants, entreprises, institutions, de "bien vivre ensemble" sur le territoire de la CCLO.

Le projet de territoire est donc à la fois une affirmation de la volonté des élus, un guide pour l'action des services au quotidien, mais aussi un outil pour dialoguer avec les autres acteurs du territoire, pour co-construire des projets permettant d'atteindre l'objectif de « bien vivre ensemble sur le territoire ».

La conférence des maires du 8 février 2021 a acté le principe de la révision du projet de territoire. Une première phase a consisté en des réunions préparatoires avec les services et les élus. Après une étape de validation en bureau communautaire le 19 avril 2021, un questionnaire a été transmis à tous les conseillers municipaux et un travail collectif entre élus a été réalisé lors des réunions de commissions de mai et juin. Le 7 juin, un point d'étape a été présenté en conférence des maires. Enfin, l'ensemble des contributions a été soumis à la discussion de la conférence des maires du 4 octobre 2021.

Le plan d'action du projet de territoire comprend trois axes :

- Une activité économique durable permettant le développement du territoire,
- Des écosystèmes et des ressources à préserver,
- Des services pour la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le projet de territoire annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

